

Nouvelles de l'activité des sociétés

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **15 (1907)**

Heft 4

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de bœuf, est aussi nutritive, sinon aussi savoureuse; elle offre pour cette raison des ressources considérables pour la classe ouvrière qui ne peut pas consommer, pour raison d'économie, toute la viande nécessaire à son régime.

A quoi donc attribuer ce dédain, sinon à un préjugé vivace? « J'ai devant moi, dit J. Geoffroy-Saint-Hilaire, ce qu'il y a de plus tenace et de plus invincible: un préjugé; et je sais trop bien qu'il me disputera le terrain pied à pied. »

Le temps a donné raison à cet ardent hippophage, doublé d'un philanthrope. Toutefois l'hippophagie, sous le couvert d'une inspection sanitaire sévère, prend chaque jour de l'extension.

Il y a quelques mois à peine, en France, le ministre de l'agriculture inaugurait, en grande pompe, l'abattoir hippophagique de Vaugirard; et au banquet qui suivit, on ne dévora, disent les chroniqueurs, que du cheval...

Manger du cheval, quand on le sait, c'est très bien; mais en manger lorsqu'on croit savourer du bœuf, c'est vexant pour peu que l'on ait de l'amour-propre. Du reste, les commerçants qui opèrent la substitution de ce genre commettent une fraude et un délit.

C'est dire que, bien apprêtée, le beef-teack de cheval (il faudrait dire par ana-

logie, le horseteack) ressemble fort à celui du bœuf. Nous connaissons dans la Suisse romande un petit hôtel où pendant six mois les pensionnaires ne reçurent comme potage et comme rôti que du bouillon de cheval et de la viande de cheval... et ceci sans qu'aucun d'eux ne s'en aperçût. Sans doute que pour notre palais qui a l'habitude du bœuf, il s'agit de savoir apprêter la viande de cheval: la daube et les tranches grillées ou rôties, pas trop cuites et bien assaisonnées auront notre préférence. Les saucisses faites avec de la viande de cheval et de la graisse de porc, sont — paraît-il — excellentes.

Au point de vue nutritif et alimentaire, au point de vue de la force que donne l'alimentation carnée, la viande de cheval tient tête à celle du bœuf ou des autres animaux de boucherie; bien plus, elle les dépasse puisqu'à valeur nutritive égale, elle ne coûte que 40 à 50 centimes la livre.

Il n'y a que la question de goût.... cette question est trop complexe et trop individuelle pour que nous l'abordions; « *de gustibus non est disputandum* » disaient déjà les Romains!

Avant tout il faut essayer, et qui sait si bien des personnes, après avoir goûté la viande de cheval sans parti-pris, ne diront pas d'elle: l'essayer c'est l'adopter!

Nouvelles de l'activité des sociétés

Société sanitaire militaire suisse

Le Comité central de cette société adresse, en date du 16 mars, la circulaire suivante à tous les comités des sections:

Chers camarades,

Le Comité central de la Société sanitaire militaire suisse tient à rappeler aux membres de toutes les sections que c'est en 1907 que la *Nouvelle organisation militaire* va être soumise à l'approbation du peuple suisse.

Nous voudrions prendre position vis-à-vis des décisions prises par les Chambres fédérales qui ont fixé pour les écoles de recrues des troupes sanitaires une durée de 60 jours, alors que nous estimons qu'une durée minimale de 70 jours est à peine suffisante pour former des soldats sanitaires capables.

Comme vous le savez, les exigences demandées au personnel sanitaire, en cas de guerre, sont considérables, d'autant plus grandes même,

que le soldat sanitaire doit souvent travailler seul, prendre de l'initiative, et qu'il en sera fréquemment réduit à ses propres forces comme à ses propres connaissances.

C'est de son intervention rapide, exacte et sûre, que dépendra, dans bien des cas, l'existence d'un camarade blessé ou malade; et pour que cette intervention soit vraiment utile, le soldat sanitaire doit avoir acquis des connaissances sérieuses et approfondies de sa tâche; il ne le pourra qu'aux écoles de recrues où son temps d'étude devrait être prolongé.

Nous devons donc demander une instruction complète et des connaissances techniques étendues sans négliger une bonne éducation militaire. Nous nous souvenons à ce sujet des paroles du regretté colonel Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires, qui soulignait dans une allocution aux délégués de la Société sanitaire militaire suisse « que nous devons engager tous les jeunes gens à suivre un cours militaire préparatoire, car l'instruction militaire doit être la base de toutes les connaissances du futur soldat sanitaire ».

C'est afin d'arriver à réaliser ces desiderata, c'est afin de former des soldats sanitaires à la hauteur de leur tâche, que nous vous prions d'appuyer la demande d'une école de recrues de 70 jours pour la troupe sanitaire.

Dans ce but nous vous adressons les listes incluses que vous voudrez bien faire circuler auprès des membres de vos sections et de ceux qui s'y intéressent. Ces listes doivent nous être retournées *avant le 25 mars*, afin de pouvoir être utilement employées à la cause que nous vous prions de défendre.

Chers camarades,

Nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'agir de la sorte, et nous comptons sur le succès de notre initiative.

Vous avez toujours montré, à nos assemblées de délégués, de l'intérêt aux justes revendications de notre société; nous ne doutons pas, dès lors, que, d'accord avec la circulaire d'aujourd'hui, vous ne témoigniez de votre dévouement à la cause qui nous est chère, en apposant tous votre signature au pied de cette pièce.

Recevez, chers camarades, nos meilleures salutations.

**Au nom du Comité central
de la Société militaire sanitaire suisse,**

Le Président,

J. KREIS.

St-Gall, le 11 mars 1907.

Les listes de signatures accompagnent ces circulaires qui doivent être retournées à Saint-Gall.

Genève, Société des samaritains. Cette société a organisé au casino St-Pierre, le 20 mars, une soirée littéraire et musicale.

Le grand succès de cette réunion est dû spécialement à la compétence et au dévouement de M. Bobillier qui a su l'organiser d'une manière parfaite.

Au programme très substantiel plusieurs artistes de la ville, messieurs et dames, solistes et chœurs, diseurs de vers, quatuors; etc.... qui ont fait trouver trop courtes aux nombreux auditeurs, les heures passées en si harmonieuse compagnie.

Nous ne savons quel a été le résultat financier de cette charmante soirée donnée au profit du dispensaire et de l'office sanitaire des samaritains genevois, mais nous espérons que l'argent recueilli suffira aux besoins, et nous félicitons les samaritains de Genève et leur dévoué comité pour le nouveau succès remporté. M.

Rectification

Le professeur P. L. Dunant, de Genève, nous écrit pour nous dire que M. Pittard, le savant qui fit au Valais les études concernant l'influence du milieu géographique sur la taille humaine, et dont nous avons publié dans le

n° 3, les intéressants résultats, est *Suisse*, et non pas Français.

M. Pittard a fait aussi des recherches anthropologiques en France.... de là l'erreur de nationalité que nous avons commise.